

La Chasse

DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

ORDRE D'INSERTION D'UNE PETITE ANNONCE

réservé aux particuliers

Écrire en lettres CAPITALES, un seul caractère par case et laisser une case libre entre chaque mot.
Préciser vos coordonnées, la Fédération ne servant en aucun cas d'intermédiaire.

ATTENTION :

Les annonces concernant les chiens doivent faire apparaître :

- le numéro d'identification de chaque animal ou le numéro d'identification de la femelle ayant donné naissance aux animaux ainsi que le nombre d'animaux de la portée,
 - l'âge des animaux,
 - l'existence ou l'absence d'inscription des animaux à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture.

Les annonces concernant les armes doivent faire apparaître clairement la catégorie et le régime auxquels appartiennent les armes qui sont à vendre. Un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier doit la faire livrer chez un armurier proche du domicile de l'acquéreur ou passer par un courtier agréé par le Ministère de l'intérieur.

TARIFS : 8 € les 4 lignes - 8 € les 8 lignes - 1,50 € la ligne supplémentaire

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE COMPLÈTE :

TELEPHONE : Parution sur le site internet : oui non

Le

Signature

BULLETIN ET RÈGLEMENT À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS

2000 route de Digne – CS 99027 – 04995 CHAMPTERCIER
Toute annonce avec un règlement incomplet sera retournée

Attention : le texte et le paiement doivent être envoyés avant le 15 qui précède le mois de parution.
Toute annonce arrivant après cette date sera automatiquement reportée au numéro suivant.